

M. [REDACTED]
Licence N° [REDACTED]

INSTANCE REGIONALE DE DISCIPLINE

Notification

[REDACTED],

Un carton rouge vous a été montré par le juge-arbitre lors d'un tournoi le 18 février dernier à Orvault.

Le 27 mars la ligue des Pays de La Loire vous a notifié ce carton avec interdiction de disputer des tournois jusqu'au 30 juin 2024.

Par courrier électronique du 1er avril vous avez contesté cette décision devant l'Instance Régionale de Discipline.

- Après consultation des membres de l'I.R.D. le 11 avril dernier,
- Après examen des faits,
- Considérant que ceux-ci sont répréhensibles et nuisent à l'image du tennis de table,

Après lecture de votre message par lequel vous reconnaissez les faits et que vous présentez des excuses,

Par ces motifs :

Il est décidé de limiter l'interdiction de participer à des tournois à la date du 31 mai 2024.

Fait le 12 avril 2024

Le président de l'IRD,

Joël CHAILLOU

